

Informations sur le **RESTAURANT SCOLAIRE et les BOURSES et AIDES** *(document à conserver)*

Forfait

Le coût du restaurant scolaire est fixé par le Conseil Départemental du Calvados.
Le forfait de demi-pension est un forfait 4 jours : lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Changement de Régime

Les changements de régime (demi-pensionnaire ↔ externe) sont possibles au plus tard la **première semaine** du nouveau trimestre, sauf en septembre où le changement peut intervenir dans les 20 premiers jours.

Tout changement doit être signalé **par écrit** à l'intendance.

Tout trimestre commencé est dû dans sa totalité.

Païement des factures

Les factures sont transmises sur l'adresse **mail** du **responsable financier** (celui qui paye les factures). La première est envoyée avant les vacances de la Toussaint, la deuxième en février et la troisième au cours du mois de mai. Depuis la rentrée 2022, il est possible de payer par prélèvement automatique en remplissant et signant l'autorisation de prélèvement jointe (joindre un RIB). **Elle est automatiquement reconduite les années suivantes** (sauf en cas de départ de l'établissement).

Sinon à réception de la facture, les familles disposent de 15 jours pour régler par **télépaiement (à privilégier)**, par chèque à l'ordre de l'agent comptable du collège du bois d'Orceau, par espèces au bureau de l'intendance du collège.

Les 3 périodes de facturation sont les suivantes :

	Périodes de facturation	Envoi par mail	Montants
Trimestre 1	Septembre – Décembre 2023	Début octobre 2023	DP 4 jours : 173.60€
Trimestre 2	Janvier – fin Mars 2024	Mi-février 2024	Les tarifs sont de la compétence du Conseil Départemental du Calvados. Les montants seront proposés au Conseil Administration de novembre 2023.
Trimestre 3	Avril – Juillet 2024	Mi-mai 2024	

En cas de non règlement ou de règlement partiel, un premier rappel est donné à votre enfant.
Le deuxième rappel est transmis par voie postale.

Le **fonds social collégien** peut vous aider financièrement. Vous pouvez prendre contact auprès du service intendance.

Bourses et Remise

☒ Bourse nationale de collège et bourse départementale

La demande de bourse s'effectue en ligne sur <https://teleservices.education.gouv.fr> à la rentrée de septembre.

Les bourses sont déduites de la facture de demi-pension. L'excédent est versé sur votre compte bancaire en fin de trimestre. Pensez à nous fournir votre RIB.

Le parent qui demande les **bourses** est celui qui **paye** les factures de restaurant scolaire.

☒ Une remise d'ordre peut être demandée par la famille à partir du 6^{ème} jour d'absence consécutif, pour raison médicale, sur présentation d'un justificatif transmis au service intendance.

Une remise d'ordre est accordée lors des voyages, sorties scolaires et stage ou fermeture exceptionnelle du restaurant scolaire.

Carte de restaurant scolaire

L'accès au service de demi-pension s'effectue grâce à une carte d'accès nominative.

Pour les élèves inscrits avant le 1er septembre 2021 : la carte a été prêtée à l'arrivée au collège, elle doit être restituée en fin de scolarité en bon état. En cas de non restitution ou si elle est dégradée, la somme de 5 €uros est à régler.

Pour les élèves inscrits à partir du 1^{er} septembre 2021 : la carte est acquise par la famille au prix de 5 € dès l'inscription au service de restauration. Elle est valable pour toute la scolarité au collège.

Tous les demi-pensionnaires doivent être **porteurs** de leur carte lors de son passage au restaurant scolaire. Elle doit être en bon état.

Si votre enfant perd sa carte ou la détériore, il doit impérativement en acheter une nouvelle au prix de 5 €.

En cas de non présentation lors de l'accès au restaurant scolaire, l'élève peut être amené à déjeuner en fin de service.

Les repas occasionnels pour les externes

Si un élève externe souhaite manger au restaurant scolaire, il doit acheter une carte (5 €) et la recharger par paiement chèque ou espèces auprès du service intendance. Le prix d'un repas 2023 est de 3,80 € (sous réserve de modifications en 2024).

Le service de l'intendance est à votre disposition. Vous pouvez aussi nous joindre par téléphone au 02.31.80.82.66 ou par mail : int.0140081m@ac-normandie.fr

L'adjointe Gestionnaire